

DELIBERATION CFVU-068-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;
Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 1er juillet 2020,

Objet de la délibération : Création d'un nouveau parcours - LP Aménagements paysagers – ESA - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 6 juillet 2020 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La création du parcours est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 33 voix pour.

Christian ROBLÉDO
*Président de l'Université
d'Angers*

Signé par : Christian Robledo
Date : 15/07/2020
Qualité : Président - Signature électronique certifiée Certinomis AA et Agents - 1.2.250.1.86.2.3.8.10.1

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 16 juillet 2020

Proposition d'ouverture d'un Parcours optionnel Gestion du Patrimoine Naturel et Paysager,
Dans le cadre de la formation de Licence pro =

Dénomination nationale : AMENAGEMENT DU PAYSAGE

Spécialité : aménagement paysagers (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sports-loisirs...)

Composante(s) assurant :

- La responsabilité pédagogique de la formation : Université d'Angers UFR de Sciences Humaines et Sociales
- La responsabilité administrative (inscription des étudiants) : Université d'Angers UFR de Sciences Humaines et Sociales

Autre(s) établissement(s) concerné(s) :
ESA Angers, Lycée Kerplouz LaSalle Auray

Localisation de la formation :

- Etablissement(s) : Ecole Supérieure d'Agricultures - UFR Sciences, pour certains enseignements
 - Commune : Angers
 - Code département : 49

Responsable de la formation :

- Pour l'Université d'Angers : Emmanuelle CAILLARD
 - Pour l'ESA : Pierre DAVADANT (Responsable programme Licence), Stéphane MALLARD (Responsable Licence Pro Aménagements Paysagers en apprentissage)
-

L'architecture actuelle de la formation

UE1	Communication		70 h
UE2	Outils méthodologiques		75 h
UE3	L'entreprise et son environnement		85 h
UE4	Analyse paysagère et conception		120 h
UE5	Infographie	Parcours au choix	150 h
	Conduite de chantier ou gestion écoresponsable des espaces	Parcours au choix	150 h
UE6	Projet tutoré		140
UE7	Stage		420 h

Le contexte de la demande d'ouverture de parcours :

Nous proposons d'ouvrir un nouveau parcours dans la licence pro Aménagement du Paysage en apprentissage : « Gestion du Patrimoine Naturel et Paysager ».

L'objectif est de rendre les apprenants capables d'assumer ou de participer à des aménagements ou la gestion sur des espaces naturels plus ou moins anthropisés en zone urbaine et périurbaine.

Les métiers visés : chargé de gestion des espaces naturels et paysagers, assistant du chargé d'études en bureau d'études pluridisciplinaire, conducteur de travaux d'aménagements et de gestion en milieu naturels, animateurs de chantier nature, patrimoniaux et paysagers, formateur.

La construction de ce nouveau parcours s'appuie sur les compétences des enseignants-chercheurs et enseignants relevant des composantes suivantes :

- L'Unité Mixte de Recherche BAGAP (Biodiversité, Agroécologie et Aménagement du Paysage) rassemble l'INRAE, Agrocampus Ouest et l'ESA.
- Le département environnement végétal & cadre de vie de l'ESA
- Le Lycée Kerplouz LaSalle, Auray : Gestion et Protection de la Nature et Paysage.

L'évolution du métier de paysagiste dans une approche écoresponsable de plus en plus marquée, place la connaissance du vivant au cœur des préoccupations du gestionnaire et du concepteur d'espaces paysagers. Cette nouvelle option, permettrait d'accueillir un public formé en Aménagement Paysager soucieux de développer de nouvelles compétences en lien avec les espaces naturels, mais aussi le public formé à la Gestion et la Protection de la Nature qui peine à trouver des débouchés professionnels et qui souhaite découvrir une approche paysagère dans l'aménagement et la gestion des espaces naturels anthropisés.

L'effectif actuel de cette LP en apprentissage de l'ESA (40 étudiants en 2018-2019 et 2019-2020) permet d'envisager assez facilement l'ouverture de ce 3^e parcours.

Les effectifs des 4 dernières promotions sont les suivants =

Année universitaire	Effectif total	Parcours Infographie	Parcours conduite de chantier et gestion écoresponsable
2016-2017	19	19	0 car option créée en 2017-18
2017-2018	29	17	12
2018-2019	40	22	18
2019-2020	41	19	22

L'ouverture est souhaitée pour la rentrée 2021.

Le nouveau parcours Gestion du Patrimoine Naturel et Paysager : 150h

<i>Parcours Gestion du Patrimoine Naturel et Paysager</i>	Contenu abordé		CM	TD	TP
Comprendre le contexte administratif, juridique et réglementaire	- Cadre juridique et réglementaire. - Acteurs. - Pièces administratives et techniques	23	11	10	2
Comprendre le volet humain, social et culturel	- Principes de base du management - Facteur humain sur un chantier ou dans une entreprise. - Dimension sociale et culturelle en phase projet mais aussi en phase gestion	12	4	3	5
Comprendre l'approche de diagnostic scientifique pour orienter le diagnostic paysager	- Méthodes de diagnostics scientifiques. - Protocole d'étude et de suivi. - Utiliser un SIG	42	8	26	8
Formaliser techniquement le projet, connaître des techniques d'aménagement et de planification	- Techniques d'aménagement en génie civil et en génie écologique. - Scénarii techniques. - CAO/DAO - Techniques de planification et d'organisation.	34	12	14	8
Formaliser économiquement le projet, financement et évaluation des coûts	- Modalités de financement - Budget opérationnel, plan de financement	39	6	21	12

Les parcours « Infographie » et « conduite de chantier et gestion écoresponsable des espaces » sont reconnus 10 ECTS.

Nous proposons la même reconnaissance et un plan d'évaluation sous la même forme, c'est-à-dire = Un cas concret évalué par un dossier (2 ECTS), une restitution orale (3 ECTS), un dossier écrit et une soutenance orale sur un cas concret (épreuve intégrative) pour 5 ECTS.